

Infolettre

28 Avril 2020

[Suivez-nous sur facebook](#)

Bonjour chers commerçants,

Dans cette infolettre, vous trouverez de l'information sur :

- l'ouverture de certains commerces et mesures sanitaires
- l'aide d'urgence pour le loyer commercial (gouvernement du Canada)
- l'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (gouvernement du Québec et ville de Montréal)

Ouverture de certains commerces et mesures sanitaires

Le gouvernement du Québec a annoncé à 13h aujourd'hui la possibilité, à certaines conditions, de rouvrir les commerces de détail et les entreprises manufacturières à partir du 11 mai dans la grande région de Montréal.

Pour plus de détail, visitez la page commercentlnord.ca/covid-19

La situation de la Covid-19 est très préoccupante. En tant que commerçant, **il est important de préparer un plan sanitaire en prévision de la réouverture de vos entreprises** ou de la poursuite de vos activités. Non seulement, il est important de vous protéger et de protéger vos employés, mais [selon un récent sondage](#), 87% des Québécois mentionnent que les commerces et détaillants devraient poursuivre l'application des règles sanitaires après le 4 mai.

Ainsi, vos clients s'attendent à ce que vous mettiez en place différentes mesures sanitaires. Parmi ces attentes, nous notons l'installation d'une station de lavage des mains à l'entrée, le respect des règles de distanciation de minimum 2 mètres, la gestion du nombre de clients maximum par magasin, l'installation de barrières transparentes (de style plexiglas) à la caisse, etc.

Afin de bien vous préparer, nous vous invitons à [télécharger le document du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail](#) ou à visiter le site de la [CNESST](#).

Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) - Annonce des détails

Avec ce programme d'aide, le gouvernement cherche à soutenir les propriétaires de locaux commerciaux et leurs locataires.

- Les propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles pourront être compensé pour une partie de leur loyers commerciaux, jusqu'à 50%, pour les mois d'avril, mai et juin;
- Pour que cette aide soit non remboursable, le propriétaire devra accepter, en outre, de réduire ses loyers commerciaux de 75% et s'engagera à ne pas expulser de locataire;
- Le locataire devra payer au propriétaire l'équivalent de 25 % des loyers mensuels pour les mois d'avril, mai et juin.

Les critères d'admissibilité :

- Le loyer mensuel normalement payable ne doit pas excéder 50 000\$.
- Les revenus de l'entreprise doivent avoir diminué d'au moins 70% en raison de la COVID-19.

N.B. Les organismes de bienfaisance et les organismes à but non-lucratif sont aussi admissibles au programme qui devrait être opérationnel d'ici le milieu du mois de mai.

[Cliquez ici](#) pour consulter la page internet dédiée à cette mesure

Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Possibilité de déposer une demande dès maintenant

Tel qu'annoncé lors des dernières semaines, cette initiative permettra d'accorder des prêts d'un montant maximal de 50 000 \$ à un taux d'intérêt de 3 %. De plus, un moratoire de six mois sera automatiquement appliqué. Vous pouvez désormais déposer une demande. Les informations concernant les entreprises admissibles, les conditions d'admissibilité, les documents requis ainsi que le formulaire pour déposer une demande sont disponibles en ligne.

[Cliquez ici](#) pour plus d'information sur cette mesure

Ensemble des mesures et programmes

Nous vous invitons aussi à visiter le site web commercemtlnord.ca/covid-19 pour obtenir l'ensemble des informations concernant les programmes et mesures annoncées par les différents paliers gouvernementaux. **Cette page est mise à jour en continu en fonction des nouvelles informations.**

Pour connaître l'ensemble des mesures et des programmes :

- du gouvernement canadien [cliquez ici](#)
- du gouvernement québécois [cliquez ici](#)
- de la Ville de Montréal, [cliquez ici](#)

Ligne de soutien aux entreprises de la Ville de Montréal

514-394-1793 de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi

Ligne de soutien de Services Québec dans le cadre du Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACMÉ) 514-873-7032 poste 266

Contacts importants

Jean-François Gosselin

CDEC Montréal-Nord

Cell. 438-520-7837

info@cdecmtlnord.ca

[Site internet](#)

Charles Morisset, commissaire au développement économique Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises

Cell. 514-243-5895

charles.morisset@montreal.ca

[Site internet](#)

Martin St-Pierre, directeur - développement commercial

PME MTL Est-de-l'Île

Cell. 514-207-2917

Mstpierre@pmemtl.com

[Site internet](#)

Noushig Eloyan, directrice générale

Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord

Téléphone 514-329-4453 poste 225

noushig.elayan@ccimn.qc.ca

[Site internet](#)

[Facebook](#)





Retrouvez facilement
les commerces ouverts
près de chez vous

www.commercemtlnord.ca/ouvert

Une initiative de:



Cette infolettre vous parvient grâce à un partenariat entre les organisations suivantes :

